

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 29 avril 2019 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : Mardi 23 avril 2019

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Danielle BECOURT-D'HENIN

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Cyril PRADAT à Frédéric MARTINEZ, Marie PAILLONCY à Danielle BECOURT, Franck DUMOULIN à Laurent MONNET, Michel HABER à Pascal LEBRUN

Membres absents :

✓ Désignation du secrétaire de séance

Mme Danielle Bécourt D'Hénin est désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu du conseil du 1 avril 2019

Approuvé à l'unanimité

✓ Finances – BP 2019 - Décision Modificative n°1 - Délibération

Afin d'adapter le montant définitif payé dans le cadre de l'opération 220 « Chauffage Marie Salle rurale » et le montant affecté au chapitre des dépenses imprévues en fonction des dépenses totales d'investissement, il y a lieu de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Investissement		
	DEPENSES	
Programme	Compte - Désignation	
222	Divers travaux (cuisine mairie +DAE)	- 2000,00 €
220	21318 – Bâtiments Communaux	2 000,00 €
	Totaux	0

Fonctionnement		
	DEPENSES	
	Compte - Désignation	
	617 – Etudes Recherches	1937,80 €
	022 – Dépenses imprévues	- 1937,80 €
	Totaux	0

Vote : Adopté à l'unanimité

✓ **Finances – Subventions aux associations - Délibération**

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2019, la subvention 2019 pour l'association classe en 9 a été votée pour un montant de 150 euros.

Par ailleurs la subvention 2019 pour l'association SPA, a déjà été versée pour un montant de 334,80 euros (cf. Conseil Municipal du 10 décembre 2018 – Convention Mairie / SPA)

ASSOCIATIONS	Attributions 2019	
Classe en 9	150,00 €	
Association pensionnaires d'Alix	100,00 €	
Association Pierres Folles	160,00 €	
Comité d'entraide aux anciens	1 040,00 €	
Fanfare de Charnay	180,00 €	
Comité des Fêtes	250,00 €	
Souvenir français	80,00 €	
Bibliothèque	900,00 €	
SPA	334,80 €	
Compagnie du Fil rouge	200,00 €	(attente bilan)
Sou des Ecoles	600,00 €	(attente bilan)
ADMR	1 451,57 €	
La ROUE (association du patrimoine)	600,00 €	
Association gérontologique	75,80 €	
TOTAL	6 122,17 €	

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Personnel – Utilisation des véhicules de la commune - Délibération**

Sur conseil du CDG 69, le maire propose au conseil municipal de délibérer pour lister les véhicules mis à la disposition du personnel et des élus.

La commune dispose actuellement de 3 véhicules :

- Peugeot Boxer immatriculé BT-667-GK
- Renault Kangoo immatriculé BQ-175-HB
- Tracteur immatriculé 6365 WE 69

Ces véhicules ne peuvent être utilisés par le personnel communal ou les élus, dans le cadre de leurs missions, seulement avec un ordre de mission qui leur sera remis individuellement.

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Cimetière – Présentation du règlement - Délibération**

Le maire présente le projet d'arrêté du règlement intérieur du cimetière et le propose au vote du conseil municipal.

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Cimetière – Tarifs Espace Cinéraire - Délibération**

La Commission Cimetière propose que le Conseil Municipal délibère pour la mise en application de tarifs pour l'espace cinéraire du cimetière communal, sur la base suivante :

	15 ans	30 ans
Cavurne ou case de columbarium	450 €	900 €

Toute ouverture de case ou de cavurne donne droit à la perception au profit de la commune d'une redevance dont le montant est fixé à 50 €

La dispersion des cendres fait l'objet d'une redevance communale, dont le montant est fixé à 50 €

Ces tarifs comprennent la fourniture et la pose d'une plaque gravée (cf. Règlement du cimetière d'Alix).

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Personnel – Carrière Janine ADAMIAK**

Janine ADAMIAK

Mme Janine Adamiak est employée depuis le 1er septembre 2004 ; tout d'abord en tant que contractuelle et depuis le 01 janvier 2007, en tant que fonctionnaire territorial.

De 2007 à 2012, sa carrière se déroule dans la filière technique.

En 2012, il est décidé de basculer une partie de la carrière de Mme Janine Adamiak dans la filière animation.

A ce jour, sa carrière est répartie comme suit :

19h / 35h – filière animation – 8ème échelon Indice Brut 366 / Indice majoré 339

16h / 35h – filière technique – 6ème échelon Indice Brut 460 / Indice majoré 403

Pour rappel la rémunération d'un agent est calculée à partir de son niveau d'indice.

Le travail effectué par Mme Adamiak s'apparente à du travail technique. Aussi Mme Adamiak demande à être à 100% sur la filière technique.

Le basculement de l'entièreté de la carrière de Mme Adamiak sur la filière technique ferait une différence mensuelle pour la commune de 210 euros toutes charges patronales comprises.

Chrystelle NOVE-JOSSERAND

Mme Chrystelle Nove-Josserand est employée depuis le 1er juin 2010 tout d'abord à 12h par semaine pour compléter les 35h de Patricia Dubuis. Total Administratif : 47 h

Lors du recrutement à 28h de Nancy Lacassagne, l'horaire hebdomadaire de Mme Nove-Josserand a été passé à 17h. Total administratif : 45 h

Pour info Mme Nove-Josserand travaille 17h30 par semaine à la mairie de St Vérand.

En totalité elle travaille donc 34h30. Afin de ne pas être pénalisée pour ses droits à retraite, Mme Nove-Josserand demande à effectuer ½ h de plus sur la commune d'Alix.

Cette 1/2h ferait une différence mensuelle pour la commune de 40 euros toutes charges patronales comprises.

Les 2 propositions ont été étudiées en commission « gestion du Personnel » et ont reçu un avis favorable.

Avis du conseil municipal : Les 2 décisions sont adoptées à l'unanimité

✓ **Point travaux**

- L'espace cinéraire est terminé. Les travaux de désherbage de la partie haute du cimetière vont commencer.
- Défibrillateur : relancer Groupama

✓ **Point urbanisme**

- Point sur les divisions parcellaires et les déclarations de travaux
- Pas de nouveau dossier de permis déposé
- Des régularisations foncières de parcelles sont en cours

✓ **CCBPD – PLH – Arrêté du PLH**

Le conseil communautaire lors de sa séance du 20 mars 2019 a arrêté le Programme Local de l'Habitat 2019-2025.

La commune doit émettre un avis dans un délai de 2 mois. Sans réponse l'avis est réputé favorable.

Avis du conseil favorable à l'unanimité

✓ **Questions diverses**

- Analyse de l'air – Ecole :

Selon le code de l'environnement, les propriétaires des écoles maternelles et élémentaires sont tenus de faire procéder à une surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de leur établissement, ceci tous les 7 ans.

Un devis a été demandé (via l'UGAP) à Bureau Véritas. Pour info, le fait de passer par le biais de l'Ugap garantit des prix déjà négociés. Le montant du devis est de 3 111,76 € TTC.

- Transferts des compétences loi NOTRe – SIEVA

La loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit le transfert de plein droit de l'ensemble des compétences relatives à l'eau aux intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi Ferrand du 3 août 2018 permet de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2026 sous réserve que 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibère en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

LE SIEVA souhaite maintenir son existence jusqu'en 2025 inclus.

Le maire soumet cette proposition à la discussion du conseil municipal.

Le conseil municipal décide d'attendre plus d'informations.

- Développement de la fibre optique dans le village

L'arrivée de la fibre à Alix est prévue mi 2020. Dès la fin de l'année des câbles seront tirés dans la commune. La commercialisation aura lieu au dernier semestre 2020.

Il est prévu une réunion d'information publique d'ici la fin de l'année avec SFR FTTH.

- Réunion d'information publique sur le métier d'assistantes maternelles

Le mardi 21 mai - 19h salle des mariages de la mairie, en présence de Mme Sylvie Jovillard, vice-présidente à la CCBPD en charge de la commission petite enfance.

- Les personnes accueillies par le foyer Notre-Dame des Sans Abri ont quitté les locaux des HCL le 18 avril 2019.

✓ **Date du prochain conseil municipal : lundi 27 mai 2019 à 20h30**

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

La secrétaire
Danielle BECOURT D'HENIN

Le Maire.
Pascal LEBRUN



